

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) en faveur d'une gestion équitable et ordonnée de l'acériculture en forêt publique

Québec, le 21 juillet 2022 - Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) a déposé aujourd'hui son mémoire dans le cadre des consultations menées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au sujet du Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Les principales recommandations de ce mémoire s'articulent autour des principes d'équité, d'harmonisation des usages et de complémentarité avec la forêt privée.

Le CIFQ démontre dans son mémoire qu'il est possible de répondre aux besoins des Québécois en sirop d'érable et en produits issus de la transformation des feuillus durs, et ce, à condition de prendre le temps de bien faire les choses quant au partage de la forêt publique. Il propose d'ailleurs de :

1. Concevoir un Plan directeur unifié intégrant les besoins de tous les utilisateurs actuels et futurs de la forêt publique;
2. Mettre en place un mécanisme de sélection des nouveaux contingents priorisant les agrandissements et démarrages en terres privées;
3. Mettre en oeuvre dès 2023 des stratégies de production de bois suffisamment financées et qui tiendront compte des besoins actuels des industriels en place et qui permettront de compenser des retraits potentiels de superficies;
4. S'assurer de consulter des représentants des industries du bois et de l'acériculture pour redéfinir, en collégialité, les critères de sélection des érablières devant changer d'affectation de production.

Le CIFQ tient à rappeler que ces recommandations sont formulées en réaction au Plan directeur ministériel qui concerne uniquement la production acéricole industrielle provenant des forêts publiques.

Des préoccupations quant à l'impact de décisions précipitées

La valorisation de la fibre d'érable et des autres bois francs représente une activité économique qui a façonné le Québec et ses régions. Utilisé dans la construction de meubles, de moulures, de matériaux de construction comme les panneaux, de recouvrement de plancher, d'instruments de musique, d'articles de sports ou pour la fabrication de papiers de toutes sortes, le carton et les granules, l'érable est omniprésent dans la vie des Québécois.es. Par son caractère distinctif, sa teinte blonde et sa dureté, l'érable se différencie des bois de chêne américain ou de merisier, de là sa grande demande à l'échelle nationale et internationale en bois d'apparence.

Alors qu'on observe une demande grandissante pour ces produits et qu'il y a déjà des déficits d'approvisionnement, le CIFQ est préoccupé à l'effet que les peuplements de meilleure qualité et les plus accessibles puissent être préférentiellement réservés pour l'acériculture, ce qui aurait un impact direct sur la compétitivité de cette industrie et sur les emplois qu'elle génère. D'autant plus qu'il est démontré que les érables qui ont été entaillés sont significativement dégradés et présentent des trous, cicatrices et

décolorations qui vont substantiellement déclasser la qualité du bois, rendu impropre au déroulage et au sciage.

Les retombées structurantes de l'industrie de la récolte et la transformation des feuillus durs

Dans la foulée de ses travaux, le CIFQ a d'ailleurs mandaté la firme d'experts EcoTec Consultants afin d'évaluer les retombées économiques de la récolte et la transformation des feuillus durs au Québec en 2020. Les principales conclusions de cette étude démontrent que :

- Le secteur de la récolte et la transformation des feuillus durs fournit à lui seul 14 687 emplois directs et indirects. (en équivalent temps complet)
- Le salaire moyen annuel des employés de ce secteur était de 60 527 \$ en 2020.
- La contribution de ce secteur à l'économie québécoise est évaluée à 2,24 milliards \$/an.
- Les revenus fiscaux et parafiscaux générés l'industrie de la transformation des feuillus durs sont évalués à 603,6 millions \$/an.

« La refonte du Plan directeur est une occasion de se doter d'orientations stratégiques et d'objectifs en se basant sur des faits et sur des données scientifiques. Nous souhaitons que de cette consultation se dégage un plan clair et précis, mais surtout un plan consolidé tenant compte des réalités et des besoins des entreprises forestières, des acériculteurs actuels et futurs et de tous les utilisateurs des terres publiques de l'État et au bénéfice de tous les Québécois », affirme Monsieur Jean-François Samray, président-directeur général du CIFQ.

- 30 -

Pour consulter le mémoire du CIFQ : [cliquez ici](#)

Pour consulter l'étude d'EcoTec sur les retombées économiques de la récolte et la transformation des feuillus durs au Québec en 2020 : [cliquez ici](#)

À propos du Conseil de l'industrie forestière du Québec

Principal porte-parole de l'industrie forestière du Québec, le CIFQ représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons, panneaux et fabricants de bois d'ingénierie. Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans les enjeux concernant notamment la foresterie et l'approvisionnement, l'environnement et l'énergie, la reconnaissance de la qualité des produits, les ressources humaines, la santé et la sécurité du travail, la veille légale, économique, réglementaire et de développement des marchés. Ouvrant auprès des instances gouvernementales, des autres acteurs du secteur forestier et du grand public, il met en valeur la contribution de ses membres au développement socio-économique, à l'utilisation responsable des ressources naturelles, à l'aménagement durable des forêts et à la qualité écologique des produits.



Source :

Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

<https://cifq.com>

Pour demande d'entrevue et informations :

Valérie Noël Letourneau

vnl@cifq.qc.ca

418-997-1847